

Importance de déNONcer!

Dénoncer, c'est demander de l'aide pour soi ou pour l'autre. C'est de dire « NON » à une situation inacceptable.

« Stooler » c'est de rapporter dans le but de mettre l'autre dans l'embarras, de le voir puni.

Confidentialité!

Les intervenants prennent toutes les précautions nécessaires pour que le traitement du signalement demeure confidentiel.

Ressources!

www.moi.jagis.com



Jeunes

Tel-jeunes : 1-800-263-2266

www.teljeunes.com

Jeunesse, J'écoute : 1-800-668-6868

www.jeunessejecoute.ca

Parents

Ligne Parents : 1-800-361-5085

www.ligneparents.com

www.webaverti.ca

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (13 L.I.P.).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (13 L.I.P.).

Conflit

Un conflit émerge lorsqu'un différend survient. Le conflit implique généralement un rapport de force égal entre les individus. De telles situations font partie intégrante du développement de la socialisation, ce qui n'est pas le cas de l'intimidation.

Une bagarre, une insulte ou une menace isolée ne constituent pas nécessairement des actes d'intimidation, il s'agit plutôt de gestes ou paroles violentes et répréhensibles sur lesquels il faut intervenir!



École John-F-Kennedy



Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2015-2016

Approuvé par le conseil d'établissement



215 rue Elm, Beconsfield
H9W 2E2

514 855-4204
www.ecolecsmb.com/jfk/

► Mot de la direction

Chers parents,

Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique qui sont en vigueur depuis le 15 juin 2012, obligent chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire à se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Teinté des valeurs de respect, d'équité, de responsabilité et de courage, notre plan de lutte fait état de nos objectifs annuels et des actions qui en découlent.

Nous croyons que le travail amorcé en collaboration avec les membres de l'école nous permettra de poser des actions planifiées en terme de prévention et d'agir en concertation.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que votre enfant s'épanouisse dans un climat sain et sécuritaire.

Myriam Lemire
directrice

Actions prioritaires

Nos mesures de prévention:

Structure pédagogique pour l'enfant autiste : TEACCH, PECS, outils visuels, langage conceptuel, plan d'intervention, nombre réduit d'élèves par classe et par intervenant, système d'émulation, utilisation de renforçateurs, approche positive de l'élève.

Gestion des manifestations autistiques, des troubles graves du comportement et de l'intimidation non délibérée: plan d'action comportemental, coin pause en classe, oasis, intégration partielle des élèves en bris de fonctionnement, utilisation des techniques d'intervention physique, rencontres cliniques multi pour les élèves à risques.

Services complémentaires à l'élève: salle Snoezelen, bains thérapeutiques, ergothérapie, orthophonie, psychologie, musicothérapie, enseignants ressources/orthopédagogue, TES.

Services complémentaires de la CSMB: psychopathologie, psychoéducation, TES, conseillers pédagogiques.

Collaboration avec les parents des élèves et les ressources intermédiaires: communication journalière à l'agenda, rencontres individuelles avec les tuteurs lors des plans d'intervention et des bulletins, rencontres multi régulières avec les tuteurs lorsqu'un élève est en bris de fonctionnement, accompagnement des parents lors de rencontre multi avec des intervenants des CSSS et CRDITED, planification et production d'outils visuels pour la famille.

Formation continue des intervenants.

Mise en œuvre de l'entente Mels-MSSS avec le CRDITED de Montréal et le SQETGC.

Aménagement des pavillons primaire et secondaire selon les besoins de la clientèle.

Personnes à contacter

Au primaire, contactez la directrice Myriam Lemire au 514-855-4204 poste 2237 (myriam.lemire@csmb.qc.ca)

Au secondaire, contactez la directrice adjointe Corine Rioux au 514-855-4204 au poste 3237 (corine.rioux@csmb.qc.ca)



Actions à l'école

Lorsqu'un acte est constaté :

- Réagir et intervenir sur-le-champ.
- Rassurer la victime et les témoins.
- Recueillir des informations, rencontrer les personnes impliquées.
- Rechercher des solutions en collaboration avec les parents ou tuteur, les CSSS et CRDI et l'équipe école.
- Établir les interventions à privilégier auprès des enfants victimes, témoins et auteurs d'agressions (suivi, mesures d'aide, plan de sécurité ou d'accompagnement, conséquences et sanctions). Déterminer les sanctions en fonction de la gravité, de la fréquence et de la détresse engendrée.

Parents : précieux partenaires!
Premiers éducateurs de leur enfant, les parents jouent un rôle important et sont invités à faire équipe avec le personnel de l'école!

Actions à la maison

- Être à l'écoute de votre enfant.
- Poser des questions.
- Prendre connaissance des communications de l'enseignant de votre enfant.
- Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants.
- Communiquer avec l'école si vous avez des inquiétudes en lien avec la violence ou l'intimidation.